

## **Prise de position sur la convention concernant l'assistance administrative en matière fiscale**

En raison de l'état actuel des développements internationaux en matière de questions fiscales, en particulier au vu des contraintes factuelles concernant l'échange d'informations et donc du manque d'alternatives réelles, EXPERTsuisse approuve la proposition de l'accord et l'application de la convention concernant l'assistance administrative en matière fiscale. Il convient de veiller que les limites fondamentales de l'assistance administrative (cf. art. 21 de la Convention) soient respectées. Lisez ici la [prise de position](#) et [l'annexe](#) (documents en allemand uniquement).